

# **REGISTRE DU COMMERCE**

## **DECLARATION DE NON-CONDAMNATION**

Souscrite en application du décret N°99-716 du 12 Octobre 1999

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

de (nom et prénom du père) :

et de (nom et prénom de la mère) :

Demeurant à :

déclare, conformément aux dispositions de l'article 31 du décret 99-716 du 12 Octobre 1999, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Fait à ANTANANARIVO

Signature

Le

Rappel de la loi n°99.025 du 19 août 1999, réprimant certaines infractions en matière de registre du commerce :

### **Art. 5-13 : Fausses déclarations**

Quiconque donne sciemment des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative est puni d'une amende de 500.000 à 5.000.000 FMG et, en cas de récidive, d'une amende de un million (1.000.000) à dix millions de FMG et, en cas de récidive, d'une amende de dix millions (10.000.000) à vingt cinq millions (25.000.000) de FMG ;